

DROGUE ET VIOLENCE: DEUX MOTS SURCHARGÉS D'EMOTION⁽¹⁾

SERGE BROCHU

RESUMO: No decurso da última década, o estudo da violência relacionada com a droga adquiriu um interesse progressivo. É certo que este interesse é, em parte espevitado por certos "media" que associaram droga e crime em grande número de reportagens, não sem alguma razão. Paralelamente à exposição mediática da relação droga-violência, um certo número de estudos científicos permitiram-nos organizar melhor os nossos conhecimentos nesta área.

Este texto tem como objectivo sintetizar esse conhecimento. Nele se verá que o álcool constitui a substância psicoactiva mais associada à violência. Contudo, ainda que estatisticamente o álcool esteja frequentemente ligado à violência, a natureza desta relação ainda é mal explicada. É neste momento geralmente reconhecido que só o álcool não pode explicar o comportamento violento, é preciso igualmente analisar os factores próprios do indivíduo (psicológicos, cognitivos, fisiológicos) assim como o contexto no qual ele evolui. De entre outros, acredita-se cada vez mais que a relação álcool/violência seria mediatizada pelas expectativas individuais e sociais relacionadas com o efeito que o consumo significativo de álcool poderia favorecer a manifestação de tais comportamentos, em certas circunstâncias. Do lado das drogas ilícitas, é patente que as políticas proibicionistas assim como as nossas práticas repressivas são em grande parte, responsáveis pela violência que se manifesta neste mercado incontrolável pela sua ilegalidade mas tornado atraente pelas oportunidades de lucros incalculáveis. Por outro lado, é preciso ter presente que o sistema penal e sócio-sanitário que pusemos em marcha é igualmente responsável por uma forma de violência manifesta que atinge os consumidores de drogas e os toxicómanos.

Palavras-chave: Álcool; Drogas; Violência; Política.

RÉSUMÉ: Au cours de la dernière décennie, un intérêt croissant a marqué l'étude de la violence en rapport avec la drogue. Bien sûr, cet intérêt a partiellement été attisé par certains médias qui ont associé drogue et crime dans un bon nombre de reportage et ce, non sans raison. Parallèlement à cet étalage médiatique de la relation drogue-violence, un certain nombre d'études scientifiques nous ont permis de mieux organiser notre connaissance en ce domaine. Ce texte a pour objectif de synthétiser cette connaissance. Nous y verrons que l'alcool constitue la substance psychoactive la plus associée à la violence. Toutefois, même si statistiquement l'alcool est fréquemment lié à la violence, la nature de cette relation

est encore mal expliquée. Il est maintenant généralement reconnu que l'alcool seul ne peut expliquer le comportement violent; il faut également analyser les facteurs propres à l'individu (psychologique, cognitifs, physiologiques) de même que le contexte dans lequel il évolue. Entre autres, on croit de plus en plus que la relation alcool/violence serait médiatisée par les attentes individuelles et sociales à l'effet que la consommation importante d'alcool pourrait favoriser la manifestation de tels comportements dans certaines circonstances. Du côté des drogues illicites, il apparaît que les politiques prohibitionnistes ainsi que nos pratiques répressives sont en grande partie responsables de la violence qui se manifeste dans ce marché incontrôlé par son illégalité et rendu attrayant par les occasions de profits extraordinaires. Par ailleurs, il faut être conscient que le système pénal et socio-sanitaire que nous avons mis en place est également responsable d'une forme de violence non-négligeable qui sévit à l'égard des consommateurs de drogues et des toxicomanes.

Mots-clé: Alcool; Drogues; Violence; Politique.

ABSTRACT: In the last decade the research activity focusing on drugs/violence relationships obtained a progressive interest. It is true, that this interest was, partially, kindled by certain "media", which associated on a large scale drugs and crime. Parallel to the exposure in the media about drugs/violence relationships, a certain number of scientific studies allowed us to improve our knowledge in this field. The goal of this text is to sum up this knowledge. In it, we can see that alcohol is the psychoactive substance more associated to violence. Yet, although statistically alcohol is frequently linked to violence, the nature of this relationship is not yet well explained. Currently, it is generally recognized that alcohol, alone, cannot explain the violent behaviour, we need also to analyse the individual's (psychological, cognitive, physiological), as well as the context in which he lives. Among others, we believe more and more that the relationship alcohol/violence is due to individual and social expectancies, related with the fact, that the significant drinking of alcohol could encourage such behaviours in certain circumstances. The prohibitionist policies, as well as the punitive measures are, largely, responsible for the violence in the illicit market, out of control, but attractive, due to the opportunity of incommensurable profits. On the other hand, we must have in mind, that the penal system and the socio-sanitary system are also responsible for a type of violence that includes drug users and drug addicts.

Key Words: Alcohol; Drug; Violence; Politic.

INTRODUCTION

L'Amérique du Nord se trouve particulièrement affecté par la violence inter-personnelle. Ainsi, une étude récente indiquait que 1 canadien sur 4 affirmait ne pas se sentir en sécurité lorsqu'il marche dans son quartier la nuit (Centre national de prévention du crime, 1998). Au cours de la dernière décennie, un intérêt croissant a marqué l'étude de la violence en rapport avec la drogue. Bien sûr, cet intérêt a partiellement été attisé par certains médias qui ont associé drogue et crime dans un bon nombre de reportage et ce, non sans raison. Parallèlement à cet étalage médiatique de la relation drogue-violence, un certain nombre d'études scientifiques nous ont permis de mieux organiser notre connaissance en ce domaine. Ce texte a pour objectif de synthétiser cette connaissance.

ALCOOL ET VIOLENCE

Lorsque l'on discute de substances psychoactives et de violence, quelles sont les drogues auxquelles nous pensons en premier? Le PCP, le crack, les amphétamines, la cocaïne, le LSD, mais surtout l'alcool vient en tête de liste (Goldstein, 1998; Roth, 1994).

Il faut l'avouer, plus que le PCP ou le crack, l'alcool a acquis, au fil des ans, une très mauvaise réputation et est fréquemment associée à la violence. Un rapport américain du National Institute of Justice mentionnait même que: «*de toutes les substances psychoactives, l'alcool est la seule dont la consommation a montré qu'elle pouvait communément accroître l'agressivité.*» (Roth, 1994; p. 1) Les gens semblent plus enclins à agir intempestivement ou même agressivement après avoir trop bu (Collins & Schlenger, 1988). Une étude effectuée auprès de plus de 8 598 détenus canadiens incarcérés dans des pénitenciers fédéraux indique que le quart des détenus rencontrés avait consommé de l'alcool la journée de leur délit. De ce nombre, 60% ont indiqué que leur consommation les avait rendu agressif (Brochu, Cournoyer, Motiuk & Pernanen, 1999).

On réfère souvent à la théorie de la désinhibition pour expliquer ce genre de comportement violent. Ainsi, l'intoxication à l'alcool réduirait la force des contraintes internes. Toutefois, il faut bien le dire, les preuves

soutenant cette théorie s'avèrent inversement proportionnelles à sa popularité (Brochu, 1997). En fait, on discute plutôt de désinhibition sociale pour expliquer que l'alcool favorise la manifestation de comportements violents en fonction des facteurs contextuels spécifiques à la situation, aux acteurs sociaux en place, et à leur relation (Parker, 1992). On peut également croire que l'intoxication entraîne certains troubles cognitifs qui jouent un rôle important dans la façon dont les personnes en état d'ébriété réagissent à la confrontation et à leur environnement en général (Shepherd & Brickley, 1996). Les conséquences de leurs gestes ne leur importent peu!

Par ailleurs, l'association empirique entre la consommation d'alcool et la violence est, quant à elle, fort bien documentée. Ainsi, depuis des dizaines d'années, la recherche a clairement démontré que la consommation d'alcool précède ou accompagne environ la moitié des crimes violents tels les voies de fait, les agressions sexuelles, les homicides, sans oublier les très nombreux cas de violence familiale (Collins & Messerschmidt, 1993; Roth, 1994; Tremblay, 1999). Sur ce dernier point, mentionnons qu'un épisode de violence familiale présente 15 fois plus de risques de se produire dans une famille où le mari se trouve fréquemment intoxiqué à l'alcool que dans une autre dans laquelle l'homme ne boit pas (Collins & Messerschmidt, 1993).

Les études concernant la proportion de contrevenants ayant consommé de l'alcool la journée de leur délit suggèrent une relation importante entre alcool et criminalité violente. Ainsi, cette même étude effectuée auprès de plus de 8 598 détenus incarcérés dans les pénitenciers canadiens indique que de l'alcool avait été consommé au moment de la commission des délits chez 60% des personnes condamnées pour voies de fait. Cette proportion s'élève à 50% pour les homicides, à 47% dans le cas de tentatives de meurtre et à 41% pour les agressions sexuelles (Brochu, *et al.*, 1999). Pour bien comprendre ces données comparons-les à la proportion de contrevenants qui avaient consommé des drogues illicites au cours la journée durant laquelle ils ont commis leur délit violent. Ainsi, la proportion de consommateur de drogues illicites s'élève à 31% parmi les personnes accusées de voies de fait, à 29% parmi celles condamnées pour tentative de

meurtre, à 27% dans les cas des homicides et à 14% dans le cas d'agressions sexuelles. L'alcool semble donc beaucoup plus présente chez les contrevenants violents que ne peut l'être les autres drogues illicites.

Toutefois, il faut faire preuve d'une très grande prudence avant d'attribuer la cause de ces crimes à la consommation d'alcool. Ainsi, le fait que 50% des détenus incarcérés rapportent avoir consommé de l'alcool au cours de la journée durant laquelle ils ont commis un meurtre peut tout simplement refléter une situation habituelle de consommation dans leur vie, plutôt qu'une situation exceptionnelle les ayant conduit au crime (Collins & Schlenger, 1988).

Il y a plus de dix ans, Collins (1986) menait une vaste recension des écrits sur l'alcool et la violence et il concluait ainsi:

- La consommation problématique n'apparaît pas importante dans le développement d'une carrière criminelle, mais peut contribuer à l'apparition d'événements criminels importants à l'intérieur de cette carrière;
- Les buveurs problématiques qui ont une carrière criminelle et les contrevenants qui éprouvent des problèmes de consommation d'alcool présentent un risque accru d'avoir un dossier criminel ou de rapporter une implication dans une criminalité violente;
- La consommation d'alcool est rarement une cause suffisante pour expliquer la violence et nous ne connaissons pas les facteurs qui, combinés à l'alcool, produisent la violence. (Collins & Schlenger, 1988, pp. 516-517)

DROGUES ILLICITES ET VIOLENCE

Qui n'a pas entendu dire que 80% de la violence criminelle est attribuable aux drogues illicites? Ce discours est parfois tenu par des acteurs pénaux très en vue. Toutefois, les tenants de ce discours ne définissent habituellement pas ce qu'ils ont en tête lorsqu'ils discutent de violence reliée à la drogue. Goldstein (1985) constitue probablement l'auteur qui fournit la meilleure définition de la violence reliée à la drogue lorsqu'il discute de son modèle tripartite. Ainsi, selon Goldstein (1985), la violence et la drogue peuvent être liées de trois façons distinctes: de façon psychopharmacologique, de façon économique-compulsive et de façon systémique. Prenons quelques minutes pour mieux comprendre ces trois types de relation.

A) Relation psychopharmacologique

La relation psychopharmacologique implique que des personnes, à la suite d'une intoxication ponctuelle ou d'une longue habitude de consommation de certaines drogues, pourraient devenir excitable, irrationnelles et agressives (Goldstein, 1985).

Cette relation s'appuie, entre autres, sur les données de recherche qui indiquent que les détenus présentent un fort taux de prévalence de consommation de drogues. Ainsi, un rapport du Service correctionnel du Canada (1990) indique que la moitié des détenus nouvellement incarcérés ont consommé une drogue au moins une fois par mois lors des six mois qui ont précédé leur emprisonnement. De ce nombre, 10% en faisaient un usage quotidien et la moitié en avaient utilisé le jour où ils ont commis le délit pour lequel ils sont incarcérés. Une étude récente révèle que 34% des détenus fédéraux rapportent avoir consommé de l'alcool au cours de la journée de leur délit. Cette proportion s'élève à 29% pour des drogues illicites (Brochu, *et al.*, 1999). Ce n'est pas parce qu'une personne consommait des drogues que son délit doit être attribué à cette consommation.

Toutefois, notre étude auprès des détenus fédéraux indique tout de même que 54% des personnes qui avaient consommé des drogues et de l'alcool la journée du délit mentionnaient que ce mélange les avait rendues plus agressives. Cette proportion s'élevait à 40% pour les personnes qui avaient seulement consommé de l'alcool; alors qu'elle n'était que de 29% chez les contrevenants ayant consommé des drogues (Brochu *et al.*, 1999).

De plus, vous l'avez bien compris, les drogues n'ont pas toutes les mêmes propriétés; le cannabis n'agira certainement pas comme la cocaïne ou de la même manière que le PCP. Il faut donc mieux spécifier la relation psychopharmacologique qui existe selon les produits. Examinons les produits principalement consommés au Québec à cet effet.

Le cannabis constitue un premier exemple intéressant. Qui tentera de nous convaincre que la consommation de marijuana génère des comportements violents? En fait, la consommation de cette drogue est plutôt associée à une réduction de la volonté d'utiliser la force pour régler des différends (Erickson, 1998; Fagan, 1990).

Les études concernant la cocaïne fournissent quelques indications d'un lien éventuel avec la violence (Blane, Miller & Leonard, 1988; Budd, 1989; Inciardi & Pottier, 1994; Miller, Gold & Malher, 1991). En fait, la paranoïa constitue un trait caractéristique de certains consommateurs de cocaïne (Carlson & Siegal, 1991). On peut facilement imaginer que la violence découle alors des peurs irrationnelles originant de la consommation abusive de cocaïne. Toutefois, seule une minorité de consommateurs de cocaïne rapporte de telles peurs; habituellement ceux qui consomment leur drogue en base libre (free base) ou sous forme de crack. De plus, il apparaît que les hommes manifestent davantage ce genre de peurs et de comportements violents que les femmes (Goldstein, Bellucci, Spunt & Miller, 1991). La violence peut également provenir de l'irritabilité produite par ce que les consommateurs de cocaïne appelle le «crash» à la fin d'une période d'intoxication (Goldstein, 1998).

Il y aurait également quelques indications à l'effet que, dans de très rares cas, la consommation abusive d'amphétamines sur une longue période pourrait engendrer une psychose toxique durant laquelle le consommateur pourrait manifester des comportements violents (Ellinwood, 1971).

La Phencyclidine (PCP) constitue probablement la drogue illicite la plus souvent associée à la violence. Toutefois, cette association n'est documentée que par quelques recherches cliniques comportant de très petits nombres de cas dont une bonne proportion présentait déjà des troubles psychiatriques avant même la consommation de substances psychoactives (Fauman & Fauman, 1980; McCardle & Fishbein, 1989; Roth, 1994).

Enfin, la consommation d'opiacés apparaît comme inhibiteur de la violence. Il n'y a aucun support empirique pour un lien éventuel entre la consommation d'héroïne et la violence sauf, dans quelques cas de sevrage durant lesquels des comportements agités ou impulsifs peuvent apparaître (Erickson, 1998; Erickson *et al.*, 1997).

Il y a donc très peu de support empirique soutenant une relation causale entre les propriétés psychopharmacologiques d'un produit et la manifestation de gestes violents chez des adultes mentalement stables ne présentant pas de prédisposition à la violence (Erickson,

1998; Fagan, 1990; Reiss & Roth, 1993; Roth, 1994). Si une telle relation causale existait, elle différerait probablement selon le type de drogue consommé, le mode de consommation, son intensité (quantité/fréquence), les attentes de l'utilisateur, sa perception de l'expérience ressentie, le contexte dans lequel l'événement se produit de même que le vaste contexte socioculturel entourant cette pratique (Erickson, 1998).

Bien plus, de façon à complexifier encore plus la relation, ajoutons que certaines personnes rapportent consommer des drogues pour calmer leur nervosité ou pour se donner le courage nécessaire afin de réaliser un crime qu'ils avaient, de toute façon, planifié d'effectuer.

En somme, il existe dans l'imaginaire populaire une croyance à l'effet que les consommateurs de drogues peuvent se métamorphoser en personnes violentes... même en tueurs incontrôlables. Si nous apprenons par les médias qu'une personne a fait un geste «fou», inexplicable, nous sommes portés à croire qu'elle «était sûrement droguée». Les études scientifiques indiquent en effet que certaines personnes commettent des délits violents et même des meurtres (Goldstein, 1998) alors qu'elles se trouvent sous l'effet d'une drogue. Pourtant, il faut bien être conscient que cette substance psychoactive consommée... c'est généralement de l'alcool!

Toutefois, les effets psychopharmacologiques des drogues ne constituent que l'un des aspects pouvant expliquer la relation entre drogue et violence. Un autre facteur se trouve dans le coût élevé de certaines drogues illicites.

B) Relation économique-compulsive

Les comportements agressifs des consommateurs ne sont pas nécessairement motivés par une impulsion à agir violemment. Dans certains cas, c'est plutôt le besoin de trouver rapidement l'argent nécessaire à leur consommation qui explique le geste criminel de certaines personnes dépendantes qui craignent l'apparition des premiers symptômes de sevrage. Ici encore, ce modèle de compréhension s'appuie sur un certain nombre d'études effectuées auprès de contrevenants, plus spécifiquement auprès de détenus. Ainsi, Forget (1990), dans son mémoire de maîtrise effectuée auprès d'une population de détenus résidant au Centre de détention de Montréal, indiquait que

plus de la moitié des personnes interrogées admettaient avoir fait usage d'une drogue proscrite par la loi durant le mois qui a précédé leur incarcération. Fait troublant, plus du tiers des répondants avouaient que les coûts relatifs à leur consommation de drogue avait joué un rôle dans la perpétration du délit pour lequel ils étaient écroués.

Pour sa part, notre étude entreprise auprès de 8 598 détenus fédéraux indique que 50% de ces personnes ont consommé une drogue illicite au moins une fois au cours des 6 mois qui ont précédé le délit pour lequel ils ont été incarcérés. Le tiers des détenus présentaient des indices de dépendance à une drogue illicite et le quart des détenus rapportaient avoir eu des activités illégales afin de se procurer leur drogue (Brochu *et al.*, sous presse).

Bien plus, les études récentes (Brochu & Guyon, 1995; Desjardins *et al.*, 1991; Forget, 1991; Guyon *et al.*, 1997; Hodgins & Côté, 1990; Lévesque, 1993; Ministère de la sécurité publique, 1994) indiquent qu'entre 30% et 60% des détenus du Québec éprouveraient des problèmes de toxicomanie. Cette proportion a été évaluée à 43% à la prison provinciale de Trois-Rivières (Schneeberger & Brochu, 1995).

Un certain nombre d'études se sont également attardées à étudier ce lien economico-compulsif chez les héroïnomanes et, plus récemment chez les consommateurs de cocaïne (et de crack) qui ne sont pas pris en charge par les services judiciaires. Ces recherches indiquent que les consommateurs de drogues en manque d'argent pour se procurer leur drogue s'orientent généralement vers une criminalité acquisitive et non violente, lorsqu'il est ainsi possible de financer leur consommation (Goldstein, 1998; Erickson, Butters, Fischer, Fehrman, Haans & Poland, 1997). Ils effectueront des vols à l'étalage, des vols par effraction ou encore s'impliqueront dans un petit trafic de drogues ou dans la prostitution (Ball, 1991; Brochu, 1995; Brochu *et al.*, sous presse; Chaiken & Chaiken; Faupel, 1991; Johnson, Golup & Fagan, 1995; Leuw, 1990; Nurco, Hanlon & Kinlock, 1991). Ainsi, selon les derniers chiffres du Bureau of Justice Statistics (1999) des États-Unis, 16% des détenus auraient commis un délit dans le but premier de se procurer sa drogue. Plus spécifiquement, le quart des personnes incarcérées pour des délits de drogues ou des délits contre la propriété auraient commis leur crime pour

se procurer une drogue, alors que ce pourcentage s'élève à moins de 10% parmi les personnes détenus pour des crimes violents.

Pourtant, il arrive parfois que, sous la pression d'un sevrage imminent ou d'une dette qu'il faut absolument rembourser dans de très brefs délais, le toxicomane ait recours à n'importe quel crime pour se procurer sa drogue. Bien sûr, la majorité du temps, ce sera un délit sans violence. Toutefois, il arrive que le délit ne se déroule pas exactement comme prévu. Une personne dormait dans une maison apparemment vide. Un vol de sac à main entraîne une bousculade. Ainsi donc, la violence peut constituer le résultat de facteurs extérieurs imprévus ou d'une mauvaise planification de l'acte délinquant. À la nervosité du contrevenant, on doit donc ajouter la présence imprévue d'une victime ou d'un témoin; la réaction de ces personnes; ainsi que la présence ou non d'une arme dans les facteurs permettant de mieux comprendre le geste violent posé par le consommateur de drogues.

C) Relation systémique

Alors que les marchés licites tels celui de l'alcool ou des médicaments sont protégés par un ensemble de lois, de règlements et de recours civils et pénaux, les drogues illicites se transigent à l'écart de ces protections. La nature illicite du marché des drogues, ainsi que le profit que l'on peut réaliser dans ce commerce, favorisent le recours à la violence: disputes entre distributeurs rivaux; menaces proférées auprès des «employés» afin de s'assurer de leur obéissance aux règles de l'organisation; vols avec violence impliquant des vendeurs et des acheteurs; recouvrement de dettes; racket de protection... (Erickson *et al.*, 1997; Roth, 1994). Aux États-Unis, le Bureau of Justice Statistics (1999) indiquait récemment que 5% des homicides pour lesquels les circonstances étaient connues étaient reliés à des affaires de drogue alors que ce chiffre est estimé à 12 % au Canada (Tremblay, 1999).

Plusieurs facteurs permettent à la violence systémique d'éclorre: l'instabilité du marché de la drogue; la difficulté d'accéder à des leviers économiques alternatifs; la faiblesse des contrôles formels et informels; la faiblesse du statut des autorités en place; la désorganisation sociale; le processus d'auto-sélection des participants au marché

illicite de la drogue; de même que la violence déjà présente dans le voisinage (Collins, 1990; Roth, 1994; Sommers & Baskin, 1997). Conséquemment, on peut croire que ce n'est pas le marché de la drogue en soi qui rend les gens violents, mais plutôt que ce marché de la drogue fournit un contexte qui soutient le rôle de la violence dans un environnement où la violence est déjà bien présente. La violence systémique constituerait-elle simplement une caricature d'une violence déjà bien ancrée dans notre société et plus spécifiquement dans certains quartiers de nos grandes agglomérations urbaines?

A la suite de ses études, Goldstein (1998) concluent que les deux types de violence les plus communes consistent en la violence systémique et psychopharmacologique. En Amérique du Nord, la violence systémique, d'abord principalement reliée au commerce illicite de l'héroïne, est maintenant surtout associée au commerce de la cocaïne et du crack. On constate donc un certain cycle relatif à la violence systémique. Lorsqu'une nouvelle drogue gagne en popularité, il est plutôt rare qu'elle soit immédiatement associée à la violence systémique. Tant que la demande excède la capacité du marché illicite à y répondre, il y a peu de raisons qu'on ait recours à la violence systémique. Toutefois, aussitôt qu'apparaît une stabilité dans la demande arrivent les problèmes. Les trafiquants se retrouvent avec un surcroît de marchandise à écouler; ils veulent alors étendre leur marché parfois au prix d'envahir le territoire d'un compétiteur; ils devront également limiter davantage leurs coûts d'opération de façon à demeurer compétitif et deviendront alors plus soucieux des vols commis par leurs subordonnés.

Ensuite, vient en importance la violence psychopharmacologique. Toutefois, Goldstein (1998) prend bien soin d'indiquer que 75-95% de cette violence vient de la consommation d'alcool et non de drogues illicites. Dans la majorité des cas, cette violence s'exprime à l'intérieur du cadre familial, dans des débits de boisson ou dans des parcs. Dans bien des cas, il s'agit d'une violence qui a pour but premier de «sauver la face».

En somme, les substances psychoactives et la violence présentent une association évidente. Non seulement présentent-ils des liens, mais ces liens s'avèrent complexes. Une recension des écrits scientifiques

disponibles indique que l'impact des effets psychopharmacologiques des substances psychoactives est clairement exagéré. Lorsque l'effet d'une drogue est en cause, c'est habituellement une drogue que l'on se procure sur le marché légal qui est responsable de la violence lors de l'intoxication. En fait, nos données issues d'une vaste enquête auprès des détenus fédéraux indiquent que les contrevenants condamnés pour un délit violent sont proportionnellement moins nombreux que les autres à avoir consommé une drogue au cours de la journée qui a précédé leur crime (Brochu *et al.*, 1999). Bien plus, les consommateurs de drogues illicites, et plus spécifiquement les toxicomanes, sont davantage enclins à commettre des délits lucratifs que des crimes violents. Selon Erickson (1998), ce sont nos politiques actuelles qui entraînent le plus de violence reliée à la drogue puisque cette violence est, plus souvent qu'autrement, associée au système de distribution illicite.

La violence systémique observée se déroule habituellement dans des quartiers pauvres dans lesquels se trouve une forte concentration de toxicomanes marginalisés. Pour bien comprendre ce lien drogue et violence, il s'avère donc nécessaire d'examiner les forces sociales et économiques environnantes, le contexte dans lequel la personne se procure et consomme sa drogue ainsi que les politiques pénales et socio-sanitaires qui y sont impliquées (Erickson, 1998; Goldstein, 1990; Roth, 1994).

LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES USAGERS DE DROGUES ILLICITES

Nous discutons beaucoup de la violence générée par les usagers de substances psychoactives, mais nous parlons peu de la violence vécue par ces personnes. Toutefois, texte portant sur la toxicomanie et la violence ne doit passer sous silence la victimisation de cette clientèle. Cette victimisation m'apparaît être de deux natures principales:

1. La violence entre usagers ou issue du milieu de la drogue; et
2. La violence issue du système.

1) La violence entre usagers ou issue du milieu de la drogue

Tout d'abord certaines études estiment qu'entre 40% et

50% des morts sur la route avaient bu avant de prendre le volant (Abel & Zeidenberg, 1985; Centre canadien de lutte à la toxicomanie, 1999). Bien sûr, ces victimes ne nous émeuvent pas beaucoup puisque nous claironnons partout que la conduite en état d'ébriété c'est criminel! Ces consommateurs abusifs d'alcool sont également responsables du tiers des mortalités liées à des accidents diverses telles les noyades ou les chutes (Abel & Zeidenberg, 1985). Encore ici, on a l'impression que la victime se trouve, en quelque sorte, responsable de son sort (Aramburu & Leigh, 1991).

Aux États-Unis, on retrouve également des traces d'alcool dans près de 45% des cas de victimes d'homicide (Abel & Zeidenberg, 1985; Gary, 1986). Sur ce dernier point, notons que les deux tiers des victimes d'agression de la part d'une personne intime (père, mère conjoint(e), petit(e) ami(e), ex-conjoint(e)...) aux États-Unis mentionnaient que de l'alcool avait été consommé par l'une ou l'autre des parties impliquées⁽²⁾; (Greenfield, 1998). En fait, il arrive fréquemment que l'agresseur, autant que la victime d'un homicide, soit en état d'intoxication avant le drame (Muscat & Huncharek, 1991). Toutefois, peu de personnes accusées d'homicide peuvent être qualifiées d'alcoolique (Goodwin, 1973). C'est davantage l'intoxication que l'alcoolisme qui est en jeu ici. En fait, dans bien des cas, la victime ressemble de façon troublante à son agresseur en ce qui a trait aux comportements d'intoxication (Eberly, 1982; Welte & Abel, 1989): ils fréquentent les mêmes lieux de consommation, ils boivent exagérément et souvent ils se connaissent plus ou moins bien. Bien plus, dans bien des cas, la victime a constitué la personne à l'origine de l'altercation (Lindqvist, 1991). Seul l'issu final de leur argumentation permet donc de déterminer qui sera considéré comme la victime.

En fait, il apparaît que les personnes qui consomment à l'excès de l'alcool aient tendance à se battre davantage et à prendre plus de risque; ce qui les prédispose davantage à devenir une victime que les personnes qui boivent moins (Kingery, Pruitt & Hurley, 1992). Bien plus, certains auteurs (Sampson & Lauritsen, 1990) considèrent que la violence et la consommation d'alcool constituent des manifestations différentes d'un même style de vie adopté par certaines personnes. Ce style de vie à haut risque affecterait leur potentiel de victimisation.

Ce qui est beaucoup plus troublant, c'est la proportion de victime d'agressions sexuelles qui se trouvait, au moment de leur victimisation, sous l'influence d'alcool (Johnson, Gibson & Linden, 1978). C'est comme si, l'intoxication de la victime fournissait, aux yeux de l'agresseur, une «excuse» à un comportement inacceptable.

Encore ici, la substance psychoactive présente chez ces victimes d'accident ou d'homicide est l'alcool. Est-ce à dire que le monde des drogues illicites ne fait pas de victime parmi ses usagers? Non, loin de là! Toutefois, la victimisation origine en grande partie du système d'approvisionnement et de distribution en drogue (victimisation reliée à l'accumulation de dettes de drogues en souffrance, à l'achat de produits de qualité douteuse ou de pureté trop grande; Goldstein, 1990; Erickson *et al.* 1997) ou du système répressif (violence manifestée lors d'opérations policières; Erickson, 1998).

En fait, les risques majeurs liés aux drogues illicites résident dans l'impossibilité d'un contrôle du marché et du produit, qui découlent de la répression entourant les transactions. Ce caractère illicite du marché fait également une autre type de victimisation chez les consommateurs: la marginalisation, le casier judiciaire, l'enfermement...

2) La violence issue du système

Le système de justice

Aux États-Unis actuellement, une personne est arrêtée à toutes les 20 secondes pour un délit de drogues (Egan, 1999). Plus spécifiquement, il y a eu 700 000 arrestations pour des délits reliés à la marijuana en 1997 chez nos voisins américains (Thomas, 1999). Bien plus, 87% de ces arrestations concernaient des affaires de possession. A tout moment, aux États-Unis, on compterait plus de 15 000 personnes incarcérées pour possession simple de marijuana. La majorité de ces personnes arrêtées sont des afro-américains provenant de quartiers défavorisés (Egan, 1999). N'y a-t-il pas de meilleures façons d'aider ces personnes?

Au Canada, le taux d'infractions reliées au cannabis a augmenté du tiers depuis 1991 (Tremblay, 1999). Depuis 1995, près de 75% des infractions relatives aux drogues étaient reliées au cannabis (Ati Dion, 1999). C'est au Québec que l'on retrouve le plus faible taux d'infraction

concernant la possession de cannabis. A Montréal, la sentence moyenne d'incarcération pour possession de cannabis est de 3,5 jours alors que la moitié des peines sont d'une durée d'une seule journée (Ati Dion, 1999). Il n'en reste pas moins que 600 000 canadiens possèdent un casier judiciaire pour une condamnation relative à la marijuana (Riley, 1999). Il s'agit-là d'une forme de violence importante que l'on fait subir à ces consommateurs si on évalue bien l'impact d'un tel casier judiciaire pour une insertion sociale saine.

Le système de santé

En 1996, 1 256 canadiens ont trouvé la mort à la suite de surdose (Tremblay, 1999). Pour certains, il s'agissait d'un véritable suicide alors qu'il est possible de croire que pour d'autres, il s'agissait d'un accident relié à l'impossible contrôle de la pureté du produit vendu dans un marché illicite. Santé Canada (1999) estime que la moitié des 4 200 infections au VIH est survenue parmi les utilisateurs de drogues injectables. On peut croire qu'il s'agit en partie d'une conséquence d'un accès trop étroit à du matériel d'injection propre et le partage de seringues souillées qui s'ensuit.

Malgré une plus grande ouverture qui s'est manifestée au cours de la dernière décennie, nous continuons à entretenir une discrimination plus ou moins subtile face aux toxicomanes. Le toxicomane constitue le lépreux des temps modernes. On ne veut pas l'accueillir dans son quartier. Ces réactions tirent davantage leur origine d'une indignation socio-morale que d'une politique de santé publique acceptée par les citoyens (Hankins, 1999). On préfère sauvegarder la morale que de préserver la santé des utilisateurs... et à plus long terme de la population en générale.

On n'accepte pas encore le choix de la consommation. Il n'est pas encore facile pour un toxicomane d'avoir accès aux soins de santé à moins de vouloir entreprendre un traitement et de vouloir quitter le monde de la drogue (Morissette, 1997; Perron, 1999). Des expériences (Uchtenhagen, 1997) montrent cependant que les risques reliés à la consommation diminuent lorsqu'on peut faire usage de drogues dans des lieux où une aide médicale est offerte ou lorsque l'on peut contrôler le dosage sous une forme médicalement acceptable. Toutefois, ces données scientifiques se heurtent à un mur d'incompréhension.

EN SOMME...

L'alcool constitue la substance psychoactive la plus associée à la violence. En fait, même si statistiquement l'alcool est fréquemment lié à la violence, la nature de cette relation est encore mal expliquée. Il est maintenant généralement reconnu que l'alcool seul ne peut expliquer le comportement violent; il faut également analyser les facteurs propres à l'individu (psychologique, cognitifs, physiologiques) de même que le contexte dans lequel il évolue. Entre autres, on croit de plus en plus que la relation alcool/violence serait médiatisée par les attentes individuelles et sociales à l'effet que la consommation importante d'alcool pourrait favoriser la manifestation de tels comportements dans certaines circonstances. Ainsi, un jeune garçon qui observe régulièrement des adultes se battre alors qu'ils sont en état d'ébriété pourra apprendre qu'il s'agit-là d'un comportement normal en état d'intoxication (Roth, 1994).

Du côté des drogues illicites, il apparaît que les politiques prohibitionnistes ainsi que nos pratiques répressives sont en grande partie responsables de la violence qui se manifeste dans ce marché incontrôlé par son illégalité et rendu attrayant par les occasions de profits extraordinaires. Ce n'est pas trop confrontant d'analyser la violence qui se manifeste entre usagers ou à travers le marché illicite des drogues. Toutefois, il faut être conscient que le système pénal et socio-sanitaire que nous avons mis en place est également responsable d'une forme de violence non-négligeable qui sévit à l'égard des consommateurs de drogues et des toxicomanes. Voulons-nous que cette violence perdure?

Contacto

Serge Brochu Ph.D.

Professeur titulaire

École de criminologie

Directeur

Centre international de criminologie comparée

NOTAS

(1) Texte tiré de la conférence d'ouverture prononcée par l'auteur dans le cadre du XXVII Colloque de L'association des intervenants en toxicomanie du Québec, Trois-Rivières, 24-27 octobre.

O presente artigo, que nos foi enviado em Janeiro de 2002, sai na versão que figurou na revista L'Intervenant. Brochu, S. (2002). "La violence et la drogue". *L'Intervenant*, 16 (3): 4-7. Association des Intervenants en Toxicomanies du Quebec (Canada).

(2) En comparaison, seulement 16% des victimes mentionnaient que des drogues avaient été consommées par l'une ou l'autre des parties impliquées.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abel, E. L. & Zeidenberg, P. (1985). "Age, Alcohol and Violent Death: a Postmortem Study". *Journal of Studies on Alcohol*, 46 (3): 228-231.
- Aramburu, B. & Leigh, B. C. (1991). "For Better or Worse: Attributions About Drunken Aggression Toward Male and Female Victims". *Violence and Victims*, 6 (1): 31-41.
- Ati Dion, G. (1999). *Les pratiques policières et judiciaires dans les affaires de possession de cannabis et autres drogues, de 1995 à 1998. Portrait statistique*. Montréal: Comité permanent de lutte à la toxicomanie.
- Ball, J. C. (1991). "The Similarity of Crime Rates among Male Heroin Addicts in New York City, Philadelphia and Baltimore". *Journal of Drug Issues*, 21 (2): 413-427.
- Blane, H. T. Miller, B. A. & Leonard, K. E. (1988). *Intra and Inter-Generational Aspects of Serious Domestic Violence and Alcohol and Drugs*. Buffalo, NY: Research Institute on Alcoholism.
- Brochu, S. (1997). "Drogues et criminalité: Point de vue critique sur les idées véhiculées". *Déviante et Société*, 21 (3): 303-314.
- Brochu, S.; Cournoyer, L. G.; Motiuk, L. & Parnanen, K. (1999). "Drugs, Alcohol and Crime: Patterns among Canadian Federal Inmates". *Bulletin of Narcotics*, 51.
- Brochu, S., & Guyon, L. (1994). *Drug Addiction Among Inmates*. Montreal: RISQ
- Budd, R. D. (1989). "Cocaine Abuse and Violent Death". *American Journal of Drug & Alcohol Abuse*, 15 (4): 375-382.
- Bureau of Justice Statistics (1999). *Drug Use and Crime. Drugs and Crime Facts*. Document internet <http://www.ojp.usdoj.gov/bjs/dcf/duc.htm> récupéré le 17-09-99.
- Carlson, R. G. & Siegal, H. A. (1991). "The Crack Life: An Ethnographic Overview of Crack Use and Sexual Behavior among African Americans in a Midwest Metropolitan City". *Journal of Psychoactive Drugs*, 23 (1): 11-20.
- Centre Canadien de Lutte à la Toxicomanie (1999). *Profil canadien 1999*. Ottawa: Centre Canadien de Lutte à la Toxicomanie.
- Centre National de Prévention du Crime (1998). *Tableau de la criminalité au Canada*. Ottawa: Ministère de la Justice du Canada.
- Chaiken, J. M. & Chaiken, M. R. (1990). "Drugs and Predatory Crimes". In M. Tonry & J. Q. Wilson (Eds.), *Drugs and Crime* (pp. 203-240). Chicago: The University of Chicago Press.
- Collins, J. J. (1990a). "Alcohol and Interpersonal Violence". In N. A. Weiner & M. E. Wolfgang (Eds.), *Pathways to Criminal Violence* (pp. 49-67). London: Sage.
- Collins, J. J. (1986). "The Relationship of Problem Drinking to Individual Offending Sequence". In A. Blumstein, J. Cohen, J. A. Roth & C. A. Visher (Eds.), *Criminal Careers and "Career Criminals"* Vol. 2 (pp. 89-120). Washington: National Academy Press.
- Collins, J. J. & Messerschmidt, P. M. (1993). *Epidemiology of Alcohol – Related Violence. National Institute on Alcohol Abuse and Alcoholism Alcohol, Aggression, and Injury Alcohol World*. Health & Research ed., Vol. 17, Chap. 2, (pp. 93-101). Springfield: Public Health Service, National Institutes of Health.
- Collins, J. J. & Schlenger, W. E. (1988). "Acute and Chronic Effects of Alcohol Use on Violence". *Journal of Studies on Alcohol*, 49 (6): 516-521.
- Eberle, P. A. (1982). "Alcohol Abusers and Non Users: A Discriminant Analysis of Differences between Two Subgroups of Batterers". *Journal of Health and Social Behavior*, 23 (3): 260-271.
- Egan, T. (1999). *The War on Drugs Retreats, Still Taking Prisoners*. New York Times, 28 février.
- Ellinwood, E. H. (1971). "Assault and Homicide Associated with Amphetamine Abuse". *American Journal of Psychiatry*, 127 (9): 90-95.
- Erickson, P. (1998, October). *Drugs, Violence and Public Health: What does the Harm Reduction Approach have to Offer?*. Fraser Institute Conference. Toronto.
- Erickson, P.; Butters, J.; Fischer, B.; Fehrman, E.; Haans, D.; Poland, B. (1997). "Exploring Drug Market Violence in a more Peaceable Society". In *United States Sentencing Commission. Exploring the Drugs and Violence Relationship. Preliminary Final Report of the Drugs and Violence Task Force*.
- Erickson, P. G.; Cohen, J. & Allen, B. (1996). *Alcohol and Other Drugs in the Criminal Justice System*. Addiction Research Foundation.
- Fagan, J. (1990). "Intoxication and Aggression". In M. Tonry & J. Q. Wilson (Eds.), *Drugs and Crime* (pp. 241-320). Chicago: The University of Chicago Press.
- Fauman, B. J. & Fauman, M. A. (1982). "Phencyclidine Abuse and Crime: A Psychiatric Perspective". *Bulletin of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 10 (3): 171-176.
- Faupel, C. E. (1991). *Shooting Dope: Career Pattern of Hard-Core Heroin Users*. Gainesville, FL: University of Florida Press.

- Forget, C. (1990). *Université de Montréal: Mémoire de maîtrise inédit*.
- Gary, L. E. (1986). "Drinking, Homicide, and the Black Male". *Journal of Black Studies*, 17 (1): 15-31.
- Goldstein, P. J. (1990). "Drugs and Violent Crime". In N. A. Weiner & M. E. Wolfgang (Eds.), *Pathways to Criminal Violence* (pp. 16-48). London: Sage.
- Goldstein, P. J. (1985). "The Drugs/Violence Nexus: A Tripartite Conceptual Framework". *Journal of Drug Issues*, 15(4):493-506.
- Goldstein, P. J. (1998). "Drugs, Violence, and Federal Funding: A Research Odyssey". *Substance Use and Misuse*, 33 (9): 1915-1936.
- Goldstein, P. J.; Bellucci, P. A.; Spunt, B. J. & Miller, T. (1991). "Frequency of Cocaine Use and Violence: A Comparison Between Men and Women". NIDA Research Monograph Series. *The Epidemiology of Cocaine Use and Abuse* Vol. 110 (pp. 113-138). Rockville, MD: National Institute on Drug Abuse.
- Goldstein, P. J.; Brownstein, H. H.; Ryan, P. J. & Bellucci, P. A. (1989). "Crack and Homicide in New-York City, 1988: A Conceptually Based Event Analysis". *Contemporary Drug Problems*, 16 (2): 651-687.
- Greenfeld, L. A. (1998). *Alcohol and Crime: An Analysis of National Data on the Prevalence of Alcohol Involvement in Crime*. Washington, D.C.: U.S. Department of Justice.
- Hankins, C. (1999). «La guerre contre la drogue: réflexions sur une campagne perdue. Drogues par injection. Enjeux pour la société». *Actes du colloque* pp. 15-21. Université de Montréal: Faculté de l'éducation permanente.
- Inciardi, J. A., & Pottieger, A. E. (1994). "Crack-Cocaine Use and Street Crime". *The Journal of Drug Issues*, 24 (2): 273-292.
- Johnson, B. D.; Golup, A. & Fagan, J. (1995). "Careers in Crack, Drug Use, Drug Distribution, and Nondrug Criminality". *Crime & Delinquency*, 41 (3): 275-295.
- Kingery, P. M.; Pruitt, B. E. & Hurley, R. S. (1992). "Violence and Illegal Drug Use among Adolescents: Evidence from the U.S. National Adolescent Student Health Survey". *International Journal of the Addictions*, 27 (12): 1445-1464.
- Leuw, E. (1990). *Drugs and Crime in an Accomodating Social Context*. Paper Presented at the Conference of the American Criminological Association, Baltimore .
- Lindqvist, P. (1991). "Homicides Committed by Abusers of Alcohol and Illicit Drugs". *British Journal of Addiction*, 86 (3): 321-326.
- McCardle, L. & Fishbein D. H. (1989). "The Self Reported Effects of PCP on Human Aggression". *Addictive Behaviors*, 14 (4): 465-472.
- Miller, N. S.; Gold M. S. & Mahler J. C. (1991). "Violent Behaviors Associated with Cocaine Use: Possible Pharmacological Mechanisms". *The International Journal of the Addictions*, 26 (10): 1077-1088.
- Morissette, C. (1997). *Vers une politique de santé publique ne matière de toxicomanie: Minimiser les risques et réduire les méfaits associés à l'usage des psychotropes au Québec*. Document présenté au Comité permanent de lutte à la toxicomanie.
- Nurco, D. N.; Hanlon, T. E. & Kinlock, T. W. (1991). "Recent Research on the Relationship Between Illicit Drug Use and Crime". *Behavioral Sciences & the Law*, 9: 221-242.
- Parent, I. (en préparation). Victimization des toxicomanes (titre provisoire). École de criminologie: Université de Montréal.
- Parker, R. N. (1992). *Alcohol, Homicide and Cultural Context: A Cross National Analysis of Gender Specific Homicide Victimization*. Kettlbrün Society, 1-15.
- Perron, C. (1999). «Les UDI ont-ils accès aux traitements? Drogues par injection. Enjeux pour la société ». *Actes du colloque* pp. 171-176. Université de Montréal: Faculté de l'éducation permanente.
- Reiss, A. J. J. & Roth, J. A. (1993). "Understanding and Preventing Violence". In *Alcohol, Other Psychoactive Drugs, and Violence* (pp. 182-220). Washington: National Academy Press.
- Reuter, P.; MacCoun, R. & Murphy, P. (1990). *Money from Crime: A Study of the Economics of Drug Dealing in Washington, D.C.* Santa Monica, CA: Rand.
- Riley, D. (1999). "The Politics of Drug Injection: Prohibition, Persecution and Punishment. Drogues par injection. Enjeux pour la société ». *Actes du colloque* pp. 193-199. Université de Montréal: Faculté de l'éducation permanente
- Roth, J. A. (1994). *Psychoactive Substances and Violence*. Rockville: National Institute of Justice-Research in Brief. U.S. Department of Justice.
- Santé Canada (1999). *Comportement à risque chez les utilisateurs de drogues injectables au Canada. Actualités en épidémiologie sur le VIH/SIDA*. Ottawa: Santé Canada.
- Schneeberger, P. & Brochu, S. (1995). *Alcool, drogues illicites et criminalité: Étude d'une population incarcérée à l'établissement de détention de Trois-Rivières*. Montréal: Centre international de criminologie comparée, (CICC).
- Service correctionnel du Canada (1990). *Rapport du groupe d'étude sur la réduction de la toxicomanie*. Rapport final. Ottawa: Service correctionnel du Canada.
- Shepherd, J. & Brickley, M. (1996). "The Relationship between Alcohol Intoxication, Stressors and Injury in Urban Violence". *British Journal of Criminology*, 36 (4): 546-565.
- Sommers, I. & Baskin, D. R. (1997). "Situational or Generalized Violence in Drug Dealing Networks". *Journal of Drug Issues*, 27 (4): 833-849.
- Thomas, C. (1999). "Marijuana Arrests and Incarceration in the United States". *The FAS Drug Policy Analysis Bulletin*, 7: 6-9.
- Tremblay, S. (1999). "Drogues illicites et criminalité au Canada". *Juristat*, 19 (1). Ottawa: Centre Canadien de la Statistique Juridique.
- Uchtenhagen, A. (1997). *Essais de prescription médicale de stupéfiants: Résumé du rapport de synthèse*. Zurich: Institut für Suchtforschung in Verbindung Mit Der Universität, Universitas Turicensis, Zurich.
- Welte, J. W. & Abel, E. L. (1989). "Homicide: Drinking by the Victim". *Journal of Studies on Alcohol*, 50 (3): 197-201.